



DECISION DU PRESIDENT

N° 2024/025

1.1 Marché public

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE ET DE TERRASSEMENT POUR LE SERVICE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS - CŒUR DE DRÔME

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour réaliser des travaux de voirie et de terrassement pour le service gestion des déchets de la CCCPS.

CONSIDERANT que le marché a été dévolu suivant une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT l'allotissement de ce marché en un lot unique ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 11 avril 2024 paru sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.Marches-Publics.info et dans le journal d'annonces légales Dauphiné Libéré, fixant la date limite de réponse des candidats au 6 mai 2024 à 12h00 ;

CONSIDERANT l'avis rectificatif d'appel public à la concurrence du 2 mai 2024 paru sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.Marches-Publics.info et dans le journal d'annonces légales Dauphiné Libéré, fixant la date limite de réponse des candidats au 14 mai 2024 à 12h00 ;

CONSIDERANT les critères de jugement des offres suivants :

- Prix pour 60 %
- Valeur technique pour 40 %

CONSIDERANT le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues ;

CONSIDERANT que l'offre de l'entreprise SAS BOUVAT BTP est économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général 2024 sur l'imputation 2181 ;

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



DECIDE

Article 1 : de signer le marché de travaux de voirie et de terrassement pour le service gestion des déchets de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme avec l'entreprise SAS BOUVAT BTP située 450 route des Bories, 26 400 Piégros-la-Clastre pour un montant de 93 893,85 € HT.

Le marché se compose d'une tranche ferme pour 56 789,85 € HT et d'une tranche optionnelle pour 37 104 € HT.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **14 JUIN 2024**

Affichée le : **14 JUIN 2024**

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE